30 avril 2008 **08.156**

Motion Damien Cottier

Revaloriser le statut de membre du Grand Conseil

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier la question du statut des député-e-s et des député-e-s suppléant-e-s. Il mènera son analyse avec le Bureau du Grand Conseil et la commission législative en associant différents partenaires, notamment les partis politique. Il proposera au Grand Conseil des solutions permettant, de veiller à moyen et long terme à ce que la fonction de membre du Grand Conseil:

– demeure compatible, au plan financier comme en termes de temps de travail et d'horaire d'activité, avec une activité professionnelle;

– soit rémunérée correctement avec un dédommagement indexé au renchérissement.

Son étude devra faire le tour des enjeux liés à ces questions et proposer des pistes pour relever ces défis. Il peut proposer des variantes d'amélioration au Grand Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat proposera d'ores et déjà une amélioration des indemnités pour la législature 2009-2013.

Développement écrit

La légende (ou l'histoire est-elle vraie?) veut que le deuxième jour des sessions du Grand Conseil débute à 8h30 le matin, de manière à permettre aux députés agriculteurs de concilier leur mandat avec leurs obligations professionnelles. La question de l'adéquation entre le monde professionnel et un mandat politique n'est donc pas récente. La question se pose pourtant aujourd'hui en des termes nouveaux avec une équation plus complexe:

– les activités des autorités sont toujours plus denses, plus complexes, plus urgentes;

– le monde professionnel a évolué et beaucoup de personnes sont plus mobiles (travail à l'extérieur du canton, voyages fréquents, …), plus pressées, plus souples dans leur horaire, plus interconnectées (combien d'e-mails envoyés et d'appels reçus pendant une session?);

– les exigences de conciliation de la vie professionnelle avec la vie de famille, mais aussi le temps réservé aux loisirs se sont accrus;

– le Grand Conseil compte, c'est heureux, plus de femmes, de jeunes. Il compte aussi des personnes domiciliées ici mais travaillant en dehors du canton.

Cela pose de nouveaux défis. Ces éléments sont importants à deux points de vue:

– il s'agit d'assurer le bon fonctionnement des autorités: présence régulière aux séances, possibilité de les préparer correctement;

– la représentativité de la composition des autorités doit être assurée au mieux.

C'est un échec pour le système si une jeune femme, professionnellement active, doit renoncer à son mandat lorsqu'elle donne naissance à des enfants.

C'est un échec lorsqu'une personne ayant des responsabilités professionnelles élevées ou des connaissances spécifiques renonce à une candidature parce qu'il est devenu trop difficile de concilier un mandat politique avec une carrière.

C'est un échec lorsque des élus doivent concéder des sacrifices financiers importants pour siéger (travail à temps partiel, mandats refusés ou perdus, …) ou qu'ils y renoncent.

C'est un échec lorsque la lourdeur du système implique que les commissions sont composées avec "ceux qui ont le temps" plutôt qu'avec ceux qui pourraient apporter des compétences, un savoir, une expérience, comme c'est parfois déjà le cas.

Il importe que la représentativité soit bonne, non seulement en plénum mais aussi dans les commissions et sous-commissions: toutes les provenances socio-professionnelles doivent pouvoir y être représentées.

Pour le Conseil d'Etat et l'administration, il importe également que les débats, en plénum, dans les groupes et les partis, dans les commissions, soient de qualité. Que les élus soient en phase avec les questions complexes qui leur sont posées, que la connexion avec le monde du travail existe.

Il importe que les élus puissent non seulement siéger mais aussi assumer des responsabilités: présider une commission, y siéger, porter un rapport, creuser un dossier.

La question prend une importance particulière avec la volonté d'impliquer davantage des commissions en amont des projets (pratique fréquente, projet de la commission législative).

Mieux concilier le mandat de député avec la vie au XXIe siècle, la question est complexe. Il n'y aura pas de solution facile. Mais il y a des pistes, évoquons-en quelques-unes:

– Les commissions du Grand Conseil devraient pouvoir siéger en soirée, ce qui implique évidemment une planification à l'avance et une disponibilité accrue des membres du Conseil d'Etat et des représentants de l'administration;

– les postes à responsabilité, pour être exercés correctement exigent du temps. Une rémunération en fonction de l'engagement est à envisager (président et rapporteur de commission, membre de la CGF, président de groupe, …);

– la rémunération des membres du Grand Conseil devrait permettre de compenser correctement un manque à gagner professionnel important et devrait être indexée sur le renchérissement (de quand date la dernière adaptation?);

– le nombre de membres du Grand Conseil et des Commissions doit-il être réduit?

Il y a d'autres pistes. Il faut les dégager et les étudier.

Cette analyse aura évidemment des enjeux financiers pour l'Etat. Ceux-ci doivent être envisagés sur le long terme, en parallèle aux travaux d'assainissement des finances. Une amélioration du statut de député par paliers serait envisageable et bien sûr préférable au statu quo. Ces enjeux financiers doivent être pris en considération avec sérieux. Mais ils ne doivent pas nous pousser à renoncer à empoigner ce qui est manifestement un problème à même de nuire à l'efficacité et à la représentativité de notre parlement cantonal.

Cosignataires: T. Perrin, C. Boss, Ch. Imhof, B. Keller, J.-B. Wälti, R. Tanner, E. Berthet, P. Sandoz, P. Hainard, H.-B. Chaintraine, B. Courvoisier, M.-A. Bugnon, D. Haldimann, J.-L. Gyger, Ph. Bauer, C. Hostettler, S. Robert, F. Bigler, E. Bernoulli, C. Gueissaz, D. Humbert-Dorz, Ph. Gnaeggi, P. Bonhôte, O. Duvoisin, L.-M. Boulianne, F. Montandon, G. Spoletini, A. Houlmann, B. Bois, A. Bringolf, J.-C. Pedroli, D. Angst, M.-F. Monnier Douard, L. Debrot, V. Pantillon, P. Herrmann, P.-A. Thiébaud, J.-P. Veya et C. Leimgruber.